

## Casablanca

# La propreté coûtera plus cher pour quel résultat?

- 230 millions de DH de plus par rapport à l'ancien contrat de gestion déléguée

- Qui fera le suivi de la qualité des prestations payées au forfait?

- Une SDL pas encore opérationnelle, les élus des arrondissements ou la police administrative?

890 millions de DH par an, soit près de 6,3 milliards de DH sur 7 ans. Ce montant forfaitaire est partagé par les deux nouveaux délégataires de la propreté à Casablanca. Derichebourg et Averde

viennent de décrocher officiellement ce marché après moult péripéties et une période transitoire (et chaotique!) de plus

naires délégués ont du pain sur la planche. Ils devront retrousser leurs manches afin d'améliorer les services de collecte des

l'époque Sajid, les élus leur avaient promis monts et merveilles. L'arrivée de Sita et Averde en 2014 a même été qualifiée

de nouvelle «ère» de la collecte: matériel dernier cri, suivi GPS, cahier des charges plus verrouillés, suivi et contrôle resserrés, pénalités en cas de défaillance, tri sélectif... Mais ce sont justement ces mesures jugées trop «sévères» qui ont poussé Sita vers la sortie avant le terme de son mandat (2021), selon des observateurs. Et bien évidemment, le fait qu'une

filiale du groupe Suez jette l'éponge n'encourage pas les futurs prétendants à postuler pour ce marché. Résultat: une période de flottement d'un an et demi en attendant la désignation des heureux



d'un an et demi. Finalement, les conventions (correspondant aux 8 préfectures de la ville) ont été entérinées par les élus lors de la session du jeudi 21 février. Etape ultime après la signature des 2 parties et le visa de l'Intérieur. Les deux gestion-

déchets dans la capitale économique et réussi là où Sita (filiale du géant Suez) a échoué. La tâche est ardue. D'autant plus que les Casablancais sont aujourd'hui désabusés au bout de plusieurs années de gestion cafouilleuse de la propreté. A



## Casablanca

# La propreté coûtera plus cher pour quel résultat?



élus. Entre-temps, la qualité de service s'est nettement dégradée et le laisser-aller est devenu la norme au grand dam de la population.

Au final, 4 soumissionnaires se sont présentés et 2 sont retenus après plusieurs semaines d'âpres négociations, selon les termes de Mohammed Haddadi, vice-président du Conseil de la ville en charge du dossier de la propreté.

Pour la collecte, les responsables communaux ont, semble-t-il, retenu la leçon. Ils repartent sur de nouvelles bases en instaurant un système de rémunération au forfait et non au tonnage (à l'origine d'abus et de triche sur la facturation). Ce système est couplé à une obligation de résultat et un suivi plus resserré sur le terrain (avec la contribution des arrondissements). «Nous avons adopté pour la première fois une démarche participative afin d'inclure toutes les parties prenantes

au processus d'élaboration du cahier des charges», souligne Haddadi. Ainsi, au lieu d'un seul contrat pour l'ensemble de Casablanca (comme ce fut le cas auparavant), chaque arrondissement est doté de son propre contrat. Le contrôle et le suivi sont donc primordiaux pour réussir ce nouveau mandat (valable jusqu'en 2026). Tout le monde est mis à contribution: la SDL Casa-Environnement, les arrondissements, mais aussi et surtout les citoyens.

«Qui va assurer le contrôle est le suivi? A-t-on assez de ressources humaines dédiées?», s'interroge El Houcine Nasrallah, élu de l'opposition au Conseil de la ville. Pour cet istiqlalien, rien n'a changé si ce n'est le mode de paiement des prestations de propreté. «Tous les ingrédients de l'échec sont là!».

En effet, la SDL Casa-Environnement, qui hérite de ce dossier, n'est pas encore opérationnelle. «Et les agents de la police administrative qui viennent d'être

### Chiffres-clés de la collecte

- Budget: **890** millions de DH/an
- Plus de **6** milliards de DH sur les **7** années du contrat
- Quantité des déchets: **4.000** tonnes/jour
- 26.200** km parcourus par jour
- 20.800** conteneurs collectés par jour
- 4.700** agents déployés sur le terrain
- 570** km balayés par jour
- 160** appels reçus par jour

déployés sont peu nombreux, à peine une cinquantaine», poursuit-il, affirmant que Paris, à titre d'exemple, compte pas moins de 3.500 agents. De surcroît, l'ar-

gument de la rémunération jugée «trop chère», évoqué pour l'éviction de Sita en 2017, ne tient plus. La propreté coûtera aujourd'hui 230 millions de DH/an de plus par rapport aux contrats précédents.

En 2017, les Casablancais ont produit plus de 1,4 million de tonnes de déchets ménagers et assimilés. La production de déchets, qui est en forte croissance (2,5% par an), atteindra les 2 millions de tonnes/an d'ici 2035. Outre la nature des déchets (principalement organiques ou fermentescibles comme les rebus de cuisine ou du potager, plantes, jus de légumes...), le comportement des populations est également mis en cause dans l'état actuel des lieux. Le Casablancais lambda, qui produit en moyenne 425,8 kg/an, déverse ses déchets n'importe où sans se soucier de l'environnement, ni de la salubrité publique. □

Aziza EL AFFAS



# Ce que prévoit le nouveau contrat de gestion déléguée



• **Délai de 4 mois avant l'introduction du nouveau matériel de collecte**

• **Tout retard est sanctionné par des pénalités allant jusqu'à 3.000 DH/ jour par camion**

• **Le principe du pollueur-payeur appliqué pour la 1re fois**

LE contrat de gestion déléguée de la collecte sur le périmètre de la préfecture d'Anfa, dont L'Economiste détient copie, est valable pour 7 ans (renouvelable une fois).

En vertu de ce document, la filiale du groupe français Derichebourg dispose d'une période de 4 mois pour introduire le nouveau matériel de collecte. Passé ce délai, le délégataire devra payer 3.000 DH pour chaque jour de retard (et pour chaque engin). Le nouveau contrat passe au crible tous les aspects liés à la propreté et au nettoyage (places publiques, plages, corniche, désherbage, lavage des bacs à ordures...), en précisant les termes du cahier des charges auxquels les nouveaux délégataires devront se conformer. Voici quelques-unes des nouveautés du contrat de 144 pages relatif à la préfecture d'Anfa.

■ **Application du principe du «pollueur-payeur»**

Il s'agit de l'une des mesures phares introduites dans les nouveaux contrats de gestion déléguée de la propreté. En application de la circulaire de l'Intérieur n° D130/15 en date du 17 décembre 2012, les gros producteurs devront payer pour la collecte de leurs propres déchets. Parmi ces gros producteurs, figurent les établissements hôteliers, les hypermarchés/supermarchés, les restaurants, les établissements de santé, les buvettes d'écoles ou d'entreprises... Le paiement des prestations de propreté se fera au profit du délégataire. L'une des difficultés aussi est de ramener les gros producteurs de déchets à se conformer à la loi (industriels, promoteurs, constructeurs...).

■ **Pénalités et sanctions**

L'arsenal des sanctions s'est renforcé avec des pénalités allant jusqu'à

100.000 DH. Le délégataire s'expose ainsi à des amendes de 3.000 DH par jour et par engin s'il n'active pas le GPS ou n'introduit pas le nouveau matériel dans les délais impartis. L'amende est beaucoup plus sévère s'il n'active pas les caméras dans ses dépôts (30.000 DH) ou fournit des données GPS erronées (100.000 DH). Le délégataire s'expose aussi à une amende similaire s'il ne produit pas des rapports annuels sur ses activités (volets comptable, technique, financier...). Si les bacs à ordures ne sont pas suffisamment nettoyés (2 fois/mois l'hiver et 4 fois/mois l'été comme le stipule le contrat), une amende de 50.000 DH est appliquée au contrevenant. A signaler que Sita avait jeté l'éponge en septembre 2017 suite à l'application des termes du cahier des charges et de pénalités jugées «sévères».

■ **Collecte de nuit: 22h-6h**

Le délégataire devra effectuer la collecte de nuit de 22 h à 6 h du matin. Certes, ces nouveaux horaires ont l'avantage de réduire les embouteillages et les nuisances dans la journée, mais l'essentiel des déchets est produit par les ménagères durant la journée. D'où le risque d'accumulation des ordures en attendant le passage des bennes le soir. Le contrat n'exclut toutefois pas la possibilité de recourir à la collecte de jour, si besoin est et à la demande de l'autorité déléguée.

■ **Suivi GPS**

Les bennes à ordures seront pistées via un système d'information géographique (GPS). L'autorité déléguée a accès en temps réel aux données sur les opérations effectuées sur le terrain. De même, les principaux indicateurs de la collecte sont communiqués sur cette plateforme et mis à la disposition de l'unité en charge du suivi et du contrôle des prestations. Il faut toutefois rappeler que ce système GPS pour la traçabilité des camions n'est pas nouveau. Il a été introduit dès 2014 par Sita et Averda. Mais l'expérience n'a pas été concluante. En vertu du nouveau contrat, les bacs à ordures sont également équipés d'une puce pour pouvoir les localiser. Ce qui devrait permettre de pister les bacs volés ou vandalisés.

■ **Tri sélectif dans les immeubles**

Le tri sélectif sera introduit progressivement en commençant par les résidences disposant d'un syndic. Ce

dernier, qui sera sensibilisé à ce nouveau mode de collecte, expliquera le principe aux habitants de son immeuble. Des bacs de couleurs différentes seront mis à leur disposition suivant les types de déchets (papier, plastique, matières organiques...). Pour rappel, il était aussi question d'adopter le tri sélectif dès 2014. Mais ces tentatives embryonnaires n'ont jamais été menées à bout. Le premier centre de tri et de recyclage des déchets de Sidi Bernoussi, inauguré en grande pompe, n'a pas donné les résultats escomptés (cf. édition du 30 juin 2014).

■ **Actions de sensibilisation**

L'adhésion des populations est l'une des conditions sine qua non de ce nouveau contrat. Le délégataire, payé au forfait (et non au tonnage), n'a pas forcément intérêt à maximiser la collecte. D'où l'intérêt d'un suivi rigoureux de la qualité des prestations aussi bien par

les représentants de l'autorité déléguée que par les Casablancais eux-mêmes. L'adjudicataire devra mettre en place un groupe de travail (4 personnes par préfecture) chargé de communiquer avec les gros producteurs de déchets, les acteurs de l'informel comme les chiffonniers, les citoyens... afin de trouver des solutions aux problèmes de collecte. Il devra aussi mener des campagnes de sensibilisation auprès des populations, les initier au tri sélectif, au respect des horaires de collecte, rendre plus effectives des applications mobiles (comme Casa M'dinti) ou le numéro vert de la propreté (0800 00 45 45).

Casa M'dinti permet de remonter les anomalies à travers des photos géolocalisées, de visualiser les tournées des camions de collecte sur le terrain, de faire un retour sous forme de photo après intervention des équipes... □

Aziza EL AFFAS